

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS |
| | RAPPORT N° VII-5 21SGADL0154 |

SEANCE DU
1 JUILLET 2021

| |
|--|
| <u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71 |
| <u>Nombre de conseillers présents :</u> 57 |
| <u>Date de convocation :</u> 25 juin 2021 |
| <u>Date d'affichage :</u> 2 juillet 2021 |

| |
|--|
| <u>OBJET :</u> Fourniture de matériels et de matériaux pour les travaux de bâtiments de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert |
|--|

| |
|---|
| <u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70 |
| <u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 70 |
| <u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0 |
| <u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0 |
| <u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

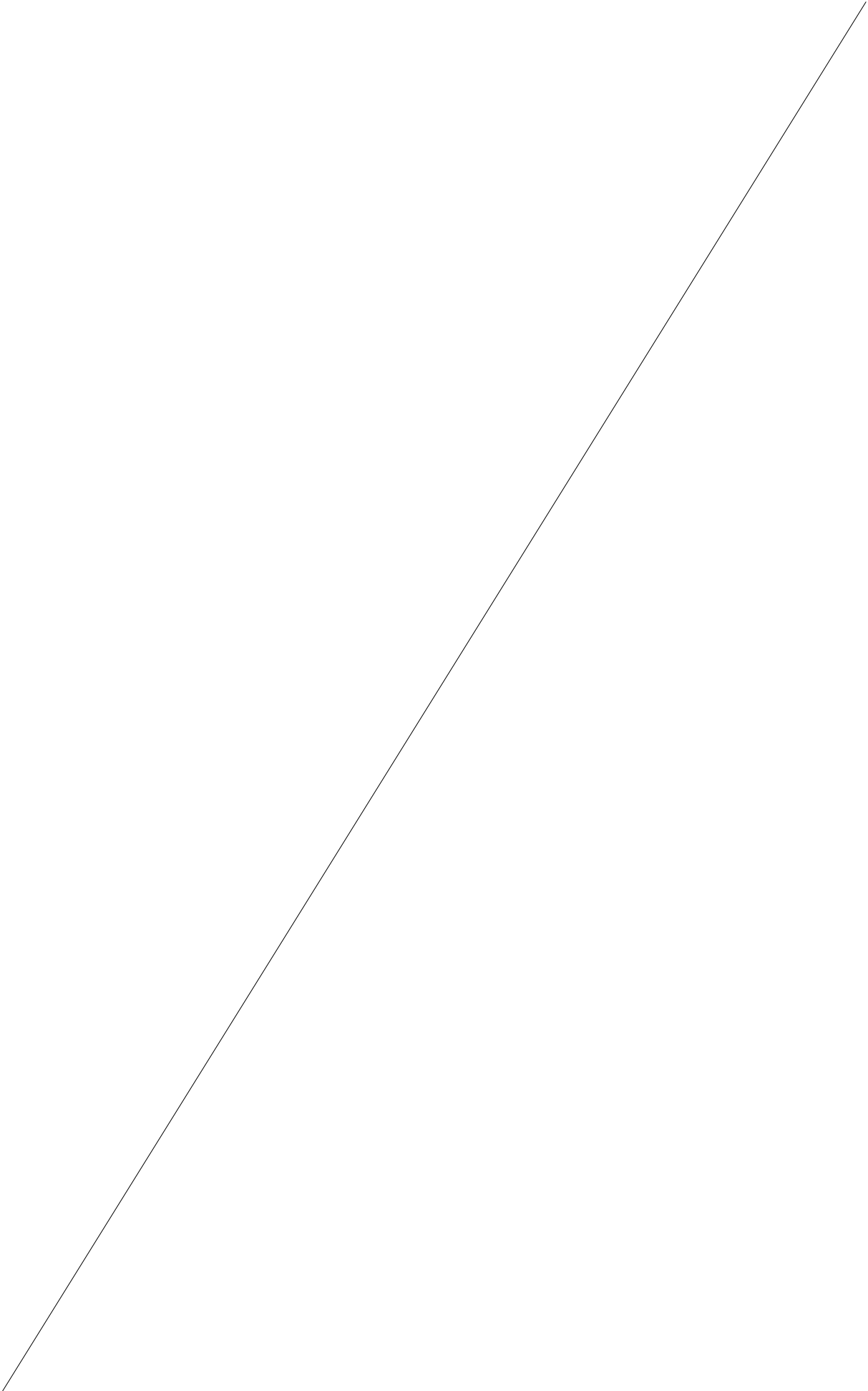
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Didier LAUBERAT



Vu les articles L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Les contrats de fourniture de matériels et matériaux pour les travaux de bâtiments de la CUCM étant arrivés à échéance, il convient donc de lancer une consultation en vue de la conclusion de nouveaux accords-cadres à bons de commande avec minimum et sans maximum. Ces nouveaux accords-cadres prendront effet à compter du 01/01/2022.

L'allotissement et les montants minimums annuels sont les suivants :

| Lots | Montants minimums annuels |
|------------------------------|----------------------------------|
| Lot 1 : Quincaillerie | 1000 € |
| Lot 2 : Electricité | 5000 € |
| Lot 3 : Plomberie | 2000 € |
| Lot 4 : Produits de bâtiment | 3000 € |

Passés pour une période initiale d'un an, les accords-cadres pourront être reconduits pour les années 2023, 2024 et 2025.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de commande publique, à signer les contrats à conclure avec les entreprises qui auront été retenues par la Commission d'Appel d'Offres réunie à cet effet.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation, à signer les accords-cadres à bons de commande précités à conclure avec les prestataires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits correspondants.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

